

## Présentation de CFE-CGC

*Dossier du 11/8/2006*

### AU-DELÀ DE LEUR DÉFENSE ET DE LEUR REPRÉSENTATION, ŒUVRER POUR RÉCONCILIER L'ENTREPRISE ET SES SALARIÉS

La CFE CGC tient à la particularité qui la distingue, depuis sa création en 1944, des autres organisations syndicales représentatives françaises : elle est la seule à défendre les intérêts d'une catégorie professionnelle spécifique, l'encadrement.

La CFE CGC compte aujourd'hui 192.000 adhérents et 22.500 responsables et représentants. Ouverte depuis longtemps déjà aux agents de maîtrise et aux techniciens, elle accueille depuis 1998 tous les " professionnels de l'entreprise ". " La responsabilité, l'initiative et l'engagement qui fondent leurs propres actions et démarches professionnelles sont précisément les valeurs cardinales que la Confédération a vocation à défendre ", souligne Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC.

Son action n'est pas limitée, cependant, à l'enceinte de l'entreprise. Elle poursuit ainsi sa mission de représentation et de défense de l'encadrement dans toutes les instances paritaires (logement, formation, retraite, Unedic, etc.). Elle représente par ailleurs la " société civile " dans des instances de décision telles que les conseils d'administration des lycées et facultés et les commissions départementales et régionales pour l'emploi. Ce qui fait de la CFE-CGC l'acteur incontournable d'une médiation permanente entre intérêts catégoriels et intérêts généraux.

Mettre en avant la responsabilité sociale et humaine des entreprises.

Inversement, sa représentativité ne repose pas sur la seule conformité aux critères définis par la loi. Les responsables confédéraux de l'organisation ont tous une activité professionnelle. Ils sont tous élus, y compris le président et l'exécutif, directement élus par le congrès. Elle est ainsi la seule organisation du domaine social et syndical à allier aussi rigoureusement délégation et démocratie.

" Notre priorité est aujourd'hui de réconcilier l'entreprise et ses salariés ", précise Jean-Luc Cazettes. S'opposant aux logiques purement financières qui précarisent la vie des cadres comme de l'ensemble des salariés, la Confédération milite pour une intégration effective des principes éthiques fondamentaux à la gestion des entreprises. C'est dans ce but qu'elle a créé en juillet dernier avec la Caisse des Dépôts, SANOFI, VEDIORBIS et d'autres grandes entreprises pour partenaires, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE). Celui-ci a pour objectif d'étudier et de promouvoir des normes sociales et environnementales.

La défense des droits des cadres dans les négociations interprofessionnelles n'en reste pas moins son moyen d'action privilégié. Un partage équitable des acquis des 35 heures, un droit à la formation tout au long de la vie professionnelle, une gestion assouplie et des conditions garanties de retraite, telles sont, parmi d'autres, les exigences qu'elle promeut dans un monde du travail en pleine mutation.

C'est pour donner tout le poids nécessaire à cet ensemble de revendications et d'engagements que la CFE-CGC a pris l'initiative de créer la Confédération européenne des cadres (CEC), qui regroupe aujourd'hui 1 million de cadres de la Communauté. Grâce à cette structure, elle participe à toutes les consultations européennes en vue, notamment, d'obtenir la reconnaissance et l'application par Bruxelles de sa " Charte sociale ".

[Le site officiel](#)

Ce dossier provient de :

[Comitedentreprise.com](http://www.comitedentreprise.com)

L'URL du dossier est :

<http://www.comitedentreprise.com/modules/nsections/index.php?op=viewarticle&article=5>